

[illegible]

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DU PAYS DE CALAIS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
100, AVENUE DE NÉCESSAUX - 63000 - 591
NANCY - 03 20 81 41 41
MISSION SAG

Echelle : 1 / 7500

Dessin : C. POULLAIN

Ref : sig_urba\c.r.s\E

	A8.1	Interdiction de fouille dans une bande de 200 mètres à partir de la falaise de haute mer
	AC1	Monument historique inscrit
	AC2	Protection des sites et monuments naturels inscrits (source DREAL)
	AC3	Réserve Naturelle Volontaire (source DREAL)
	AC4	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	AS1	Protection des captages d'eau potable
	EL9	Passage des piétons le long du littoral (source : Géolittoral)
	I3	Canalisation de gaz <i>Le position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations. Pour tous travaux à proximité des canalisations de gaz naturel, il est nécessaire d'effectuer auprès de Gaz de France Réseau Transport une demande de renseignement.</i>
	I4	Ligne ou canalisation électrique H.T
	INT1	Emprise des cimetières communaux
	PT1	Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques
	PT2	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles
	T1	Voie ferrée
	T5	Servitude aéronautique de dégagement

PPRI Plan de prévention des risques inondations (approuvé ou applicable par anticipation)

